

Coups de semonce au conseil municipal



La construction de l'échangeur A36/RN 1019 suscite des craintes chez les riverains. Photo d'archives

Ily a vingt ans, la commune avait déjà subi les nuisances du chantier de la construction de la RN 1019. Deux arrêtés municipaux vont être pris pour interdire les tirs de mine et obtenir des protections antibruit complètes.

Un conseil municipal extraordinaire dédié aux travaux de l'échangeur A36/RN 1019 s'est tenu en mairie mardi soir, en écho à une intervention du maire de Botans, Marie-Laure Friez. L'élue avait pris la parole le 22 mars, lors d'une réunion publique entre les représentants d'APRR et les habitants des communes concernés par la construction du nouvel échangeur (ER du 24 mars).

En colère, le maire y avait exprimé le sentiment de ses administrés sur deux points particulièrement

sensibles : les protections antibruit et les tirs de mines. Une séance qui pourrait se résumer à l'adage : « Chat échaudé craint l'eau froide ».

Comme l'ont rappelé les représentants communaux, il y a vingt ans, la commune avait déjà subi les nuisances du chantier de la construction de la RN 1019.

Les déflagrations des tirs de mines de l'époque reviennent à la mémoire des habitants. Comme des acouphènes, ils resteront pour toujours dans les têtes et les oreilles.

Des traumatismes ravivés par les fissures encore visibles dans certaines maisons. Les procédures de dédommagements engagées alors sont restées sans suite à ce jour. Après un exposé complet de la situation par Marie-Laure Friez, les conseillers déjà grugés il y a deux décennies, ils ont décidé de faire

bloc avec leur maire qui va prendre deux arrêtés municipaux. L'un pour interdire les tirs de mine ainsi que tous les engins susceptibles de causer une gêne pour le voisinage et le second pour demander des protections antibruit complètes.

Des documents avec un haut pouvoir explosif qui risquent de faire autant de bruit que des tirs de mine.

2 arrêtés municipaux vont être pris pour interdire les tirs de mine et obtenir des protections anti-bruit complètes.
